

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **75 (1949)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francsPour les abonnements
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**
à LausannePrix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoises et genevoises des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCESLe millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)Rabais pour annonces
répétées**ANNONCES SUISSES S.A.**5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26LAUSANNE
et Succursales**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel.* Concours d'architecture. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Extrait des procès-verbaux du Comité central, juin-octobre 1948; Communiqués du Secrétariat.* — CORRESPONDANCE : *Lettre ouverte.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel

CONCOURS D'ARCHITECTURE

La Faculté des sciences de l'Université devant faire face à des besoins toujours croissants, le Département des travaux publics du canton de Neuchâtel prévoit la construction de nouveaux bâtiments devant abriter les instituts de chimie, de zoologie et de botanique.

Ces instituts firent l'objet d'un concours d'architecture ouvert au printemps 1948.

Les immeubles étaient à construire au lieu dit « au Mail », sur une parcelle déjà partiellement occupée par l'institut de géologie. Il devait être prévu la construction de deux bâtiments distincts; l'un destiné à recevoir l'institut de chimie, l'autre l'institut de zoologie et l'institut de botanique.

La partie sud du terrain devait être réservée à l'aménagement d'un jardin botanique.

Le premier bâtiment (zoologie et botanique) devait comporter les locaux suivants :

Sous-sol, magasins et dépôts; *rez-de-chaussée*, institut de zoologie (grand laboratoire, aquariums, verrerie, photographie, chimie biologique, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, assistant, doctorant, petite salle de cours, collections, bibliothèque, escaliers, vestibule, etc.); *premier étage*, institut de botanique (laboratoire, herbiers, verrerie, photographie, chimie biologique, étuves, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, petite salle de cours, bibliothèque, escalier, vestibule, etc.); *deuxième étage* (ou en annexe), une salle de travaux pratiques et dépendances.

Le second bâtiment (chimie) devait être construit en éléments de 6,50 × 3,35 m environ de surface utile qui, juxta-

posés, formeront des locaux de la grandeur voulue et pourront être aménagés indifféremment en laboratoire, bureau, bibliothèque, etc. Les parois séparant ces locaux devaient être soit en galandages, soit vitrées, et pouvoir être déplacées cas échéant, sans grandes difficultés.

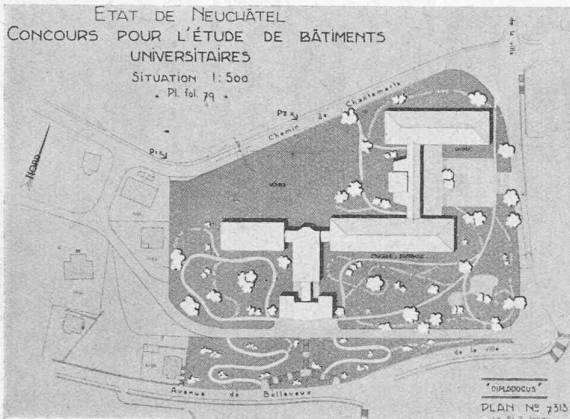
L'énumération des locaux nécessaires s'établissait sur cette base comme suit :

Sous-sol, dépôts et magasins; *rez-de-chaussée*, travaux pratiques, chimie-physique (3)¹, photographie (1), recherches de chimie-physique (3 × 1), collections de chimie-physique (1), collections électro-chimie (1), recherches de chimie organique (3 × 1), travaux malodorants (2), combustions organiques (1), grande bibliothèque (3), petite bibliothèque (1), verrerie (2), travaux malodorants inorganiques (1), escalier, vestibule, etc.; *premier étage*, premier professeur (3), balances (1), préparateur (1), atelier (1), assistant (1), deuxième professeur (3), laboratoire de préparations organiques (3), assistant de chimie organique (1), laboratoire de chimie inorganique (2), grand laboratoire chimie analytique (6), escalier, vestibule, etc.; *deuxième étage* (ou en annexe), des salles de cours et divers locaux de préparation et de collection.

Le concours était réservé aux architectes neuchâtelois, quelle que soit leur résidence en Suisse et aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis un an au moins.

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'éléments 6.50 × 3.35 m.

(Voir suite page 5).



CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES
AU MAIL, A NEUCHATEL

1^{er} prix,
projet « Diplodocus »,
M. A. Lozeron, architecte, à Genève.

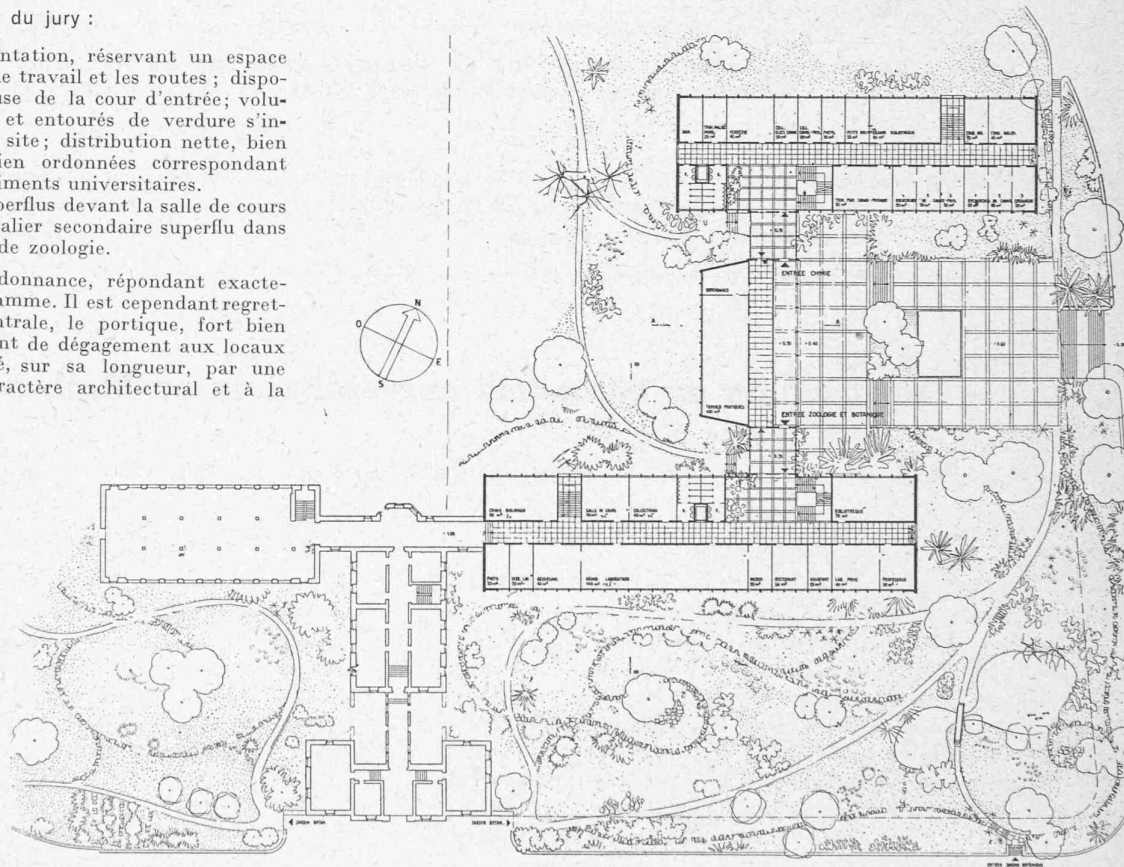
Situation. — Echelle 1 : 3500.

Jugement du jury :

Avantages. — Bonne implantation, réservant un espace avantageux entre les locaux de travail et les routes; disposition judicieuse et harmonieuse de la cour d'entrée; volumes restreints bien équilibrés et entourés de verdure s'intégrant agréablement dans le site; distribution nette, bien éclairée et aérée; façades bien ordonnées correspondant bien à la destination de bâtiments universitaires.

Inconvénients. — Locaux superflus devant la salle de cours et le local des collections; escalier secondaire superflu dans le bâtiment de botanique et de zoologie.

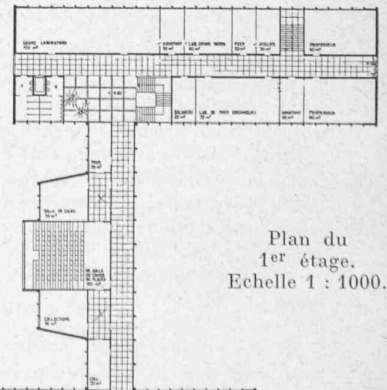
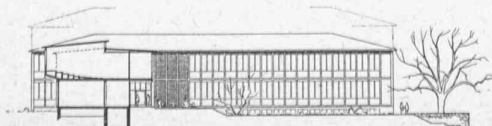
Beau projet d'une belle ordonnance, répondant exactement aux conditions du programme. Il est cependant regrettable que dans la partie centrale, le portique, fort bien exprimé à l'extérieur, et servant de dégagement aux locaux situés à l'ouest, soit subdivisé, sur sa longueur, par une paroi médiane nuisible au caractère architectural et à la grandeur de l'ensemble.



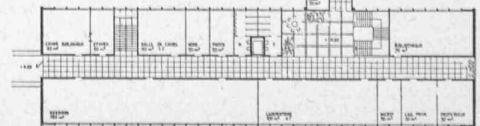
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

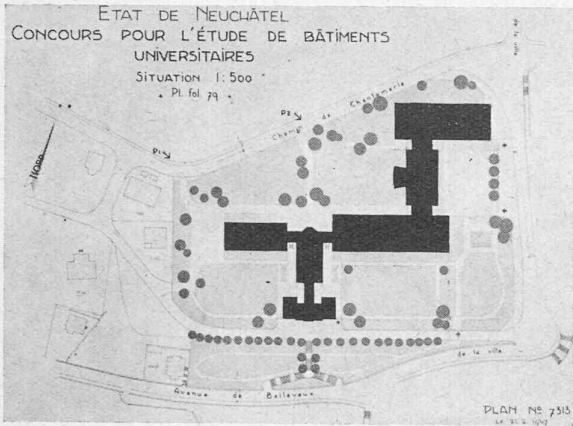


Façades est et ouest,
coupe A-A.
Echelle 1 : 1000.



Plan du
1^{er} étage.
Echelle 1 : 1000.





Situation 1 : 3500.

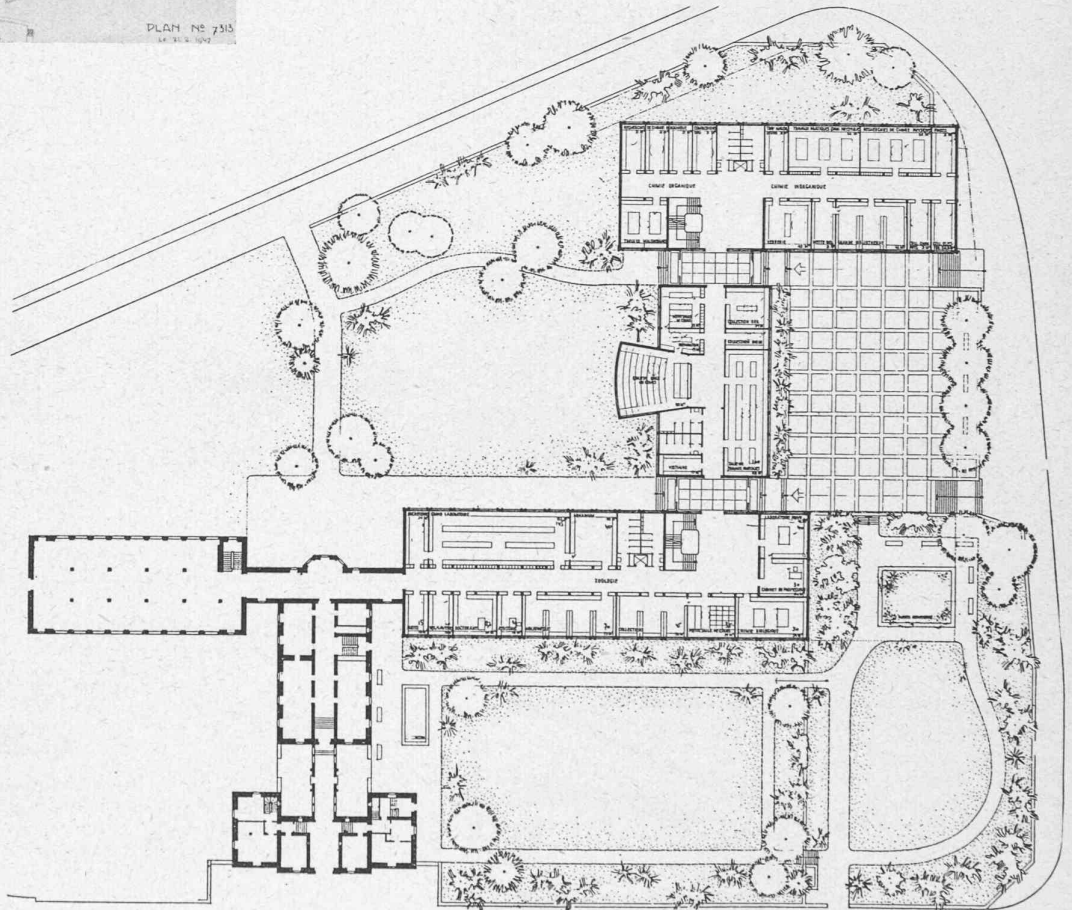
CONCOURS POUR DES BÂTIMENTS UNIVERSITAIRES
AU MAIL, A NEUCHÂTEL

2^e prix,
projet « Allegro »,
M. Billeter, architecte, à Neuchâtel.

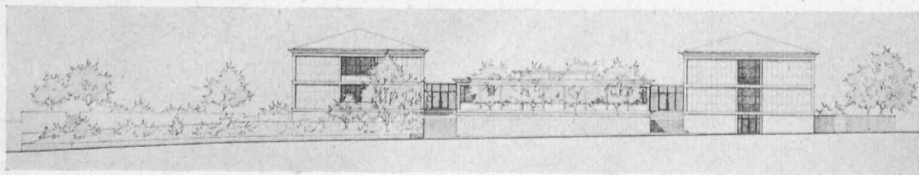
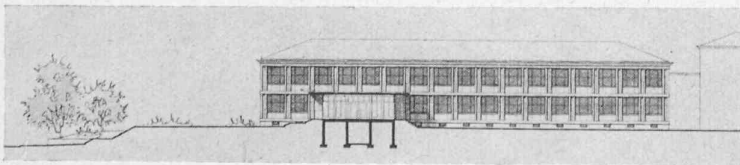
Jugement du jury :

Avantages. — Bonne implantation, réservant des espaces avantageux entre les locaux de travail et les routes ; volumes simples, restreints, s'intégrant agréablement dans le site.

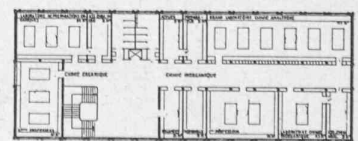
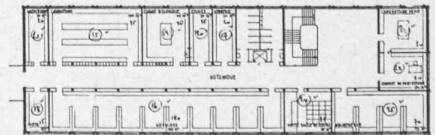
Inconvénients. — Halls de dimensions exagérées ; en revanche couloir de l'annexe étriqué et peu éclairé ; séparation des instituts insuffisante dans l'annexe.



Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.



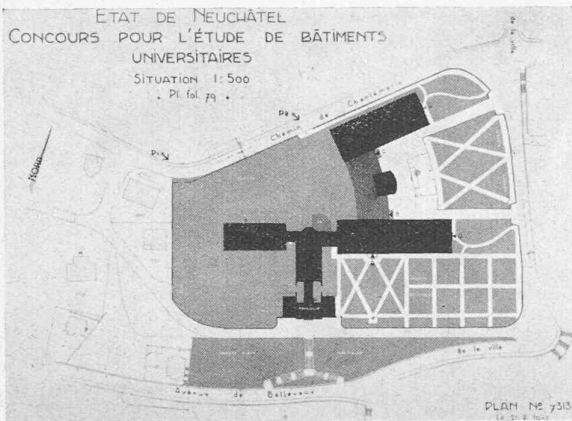
Façades. — Echelle 1 : 4000.



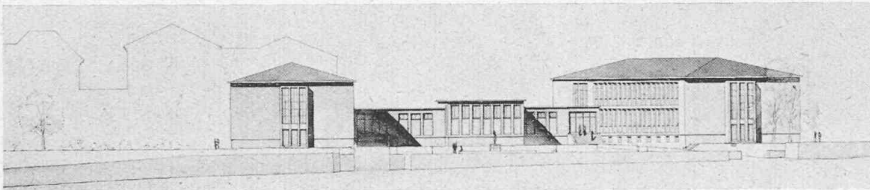
Plans du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES AU MAIL, A NEUCHÂTEL

3^e prix, projet « Bissectrice et Diagonales », MM. J.-P. et R. de Bosset, architectes, à Neuchâtel.



Situation 1 : 3500.

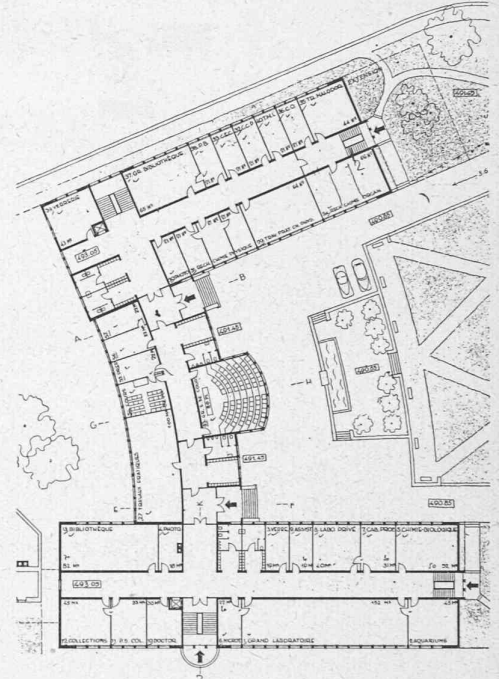


Façade nord. — Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury :

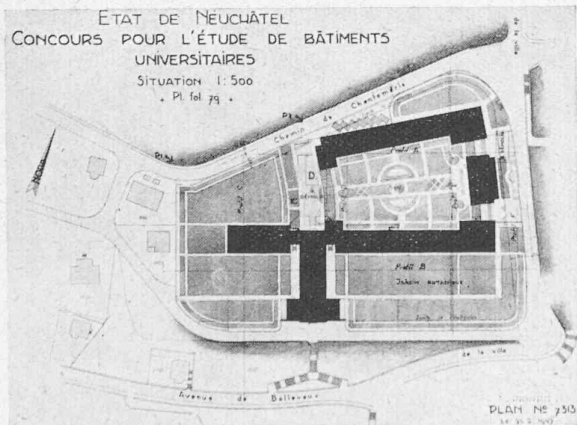
Avantages. — Implantation relativement bonne ; entrées bien placées ; aspect acceptable.

Inconvénients. — Vestibules d'entrées étriqués ; dégagements mal éclairés ; séparation insuffisante des instituts dans l'annexe ; entrées secondaires non désirables.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1000.

4^e prix, projet « Eprouvette », MM. M. Chappuis et C. Pizzera, architectes, à Neuchâtel.

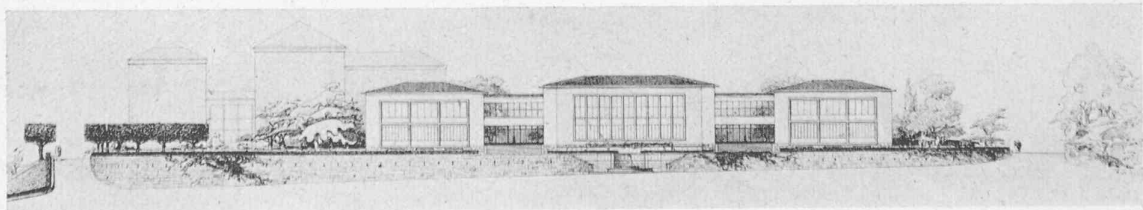


Situation 1 : 3500.

Jugement du jury :

Avantages. — Belle composition aérée ; groupement des locaux satisfaisant ; bonne tenue des façades.

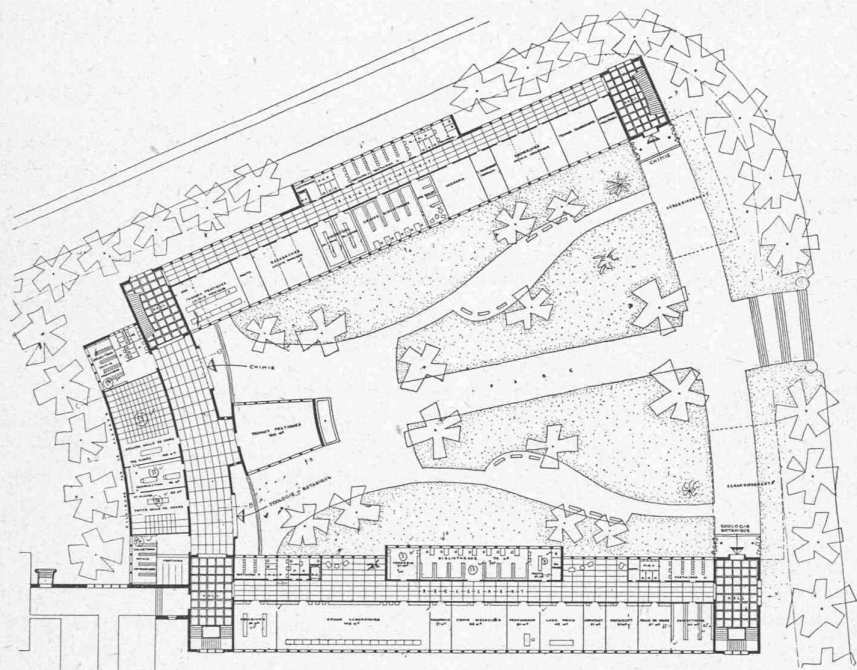
Inconvénients. — Conception erronée de l'implantation dans le cas particulier, conduisant à un compartimentage excessif du terrain ; façades est des bâtiments trop rapprochées de la rue ; confusion quant à la disposition de la salle de travaux pratiques de zoologie et du local de collections de chimie.



Façade. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES AU MAIL, A NEUCHÂTEL

5^e prix,
projet « 19054 »,
M. B. Calame, architecte, à Lausanne.

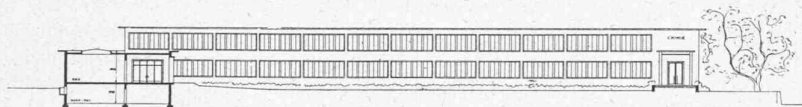


Jugement du jury :

Avantages. — Composition claire et aérée ; accès bien situés.

Inconvénients. — Compartimentage excessif du terrain ; agrandissements défectueux, fermant la cour intérieure ; mauvaise distribution du corps central ; emplacement et forme de la salle des travaux pratiques inadmissibles ; solution nécessitant trop d'entrées.

Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.



Elevation sur parc.
Echelle 1 : 1000.

Extrait du rapport du jury :

Le jury était composé de MM. P.-A. Leuba, conseiller d'Etat, à Neuchâtel, président ; C. Ott, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel ; O. Brechbühl, architecte à Berne ; Ad. Guyonnet, architecte à Genève ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; Marc Piccard, architecte à Lausanne ; Jean Tschumi, architecte à Lausanne. (Suppléants : MM. J.-G. Baer, professeur de géologie et A. Béguin, intendant des bâtiments de l'Etat.)

Il s'est réuni les 7, 11 et 13 octobre 1948. Dix-neuf projets ont été présentés dans les délais impartis.

Les critères suivants ont servi de base à l'examen des projets :

- a) La disposition générale des bâtiments sur le terrain et leur orientation ; les accès et les entrées à chacun des bâtiments ; l'aménagement des espaces libres ;
- b) les possibilités d'extension ;
- c) la distribution intérieure des locaux ; les circulations horizontales et verticales ;
- d) l'aspect extérieur des bâtiments : volumes, espaces, façades ;
- e) le cube des bâtiments.

Au premier tour est éliminé un seul projet exprimé négligemment et ne présentant manifestement aucune qualité ; au second tour, trois projets sont écartés comme ne possédant pas les qualités suffisantes ou parce qu'ils accusent de graves défauts.

Après avoir, au troisième tour, éliminé quatre projets, le jury décide de retenir pour être primés les six projets restant en présence ; il en rédige les critiques détaillées, établit le classement et fixe comme suit les prix : 1^{er} prix, projet « Diplo-docus », 5500 fr. ; 2^e prix, projet « Allegro », 3000 fr. ; 3^e prix, projet « Bissectrice et Diagonales », 2500 fr. ; 4^e prix, projet « Epreuve », 1500 fr. ; 5^e prix, projet « 19054 », 1400 fr. ; 6^e prix, projet « Stop », 1100 fr. Prenant en considération la valeur incontestable du projet « Sous les ormes du Mail », le jury en recommande l'achat pour le prix de 2500 fr. Selon l'article 40 des « Principes S. I. A. », il déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Après signature du procès-verbal, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèlent les noms des lauréats suivants :

- 1^{er} prix : M. A. Lozeron, architecte, à Genève.
 - 2^e prix : M. M. Billeter, architecte, à Neuchâtel.
 - 3^e prix : MM. J.-P. et R. de Bosset, architectes, à Neuchâtel.
 - 4^e prix : MM. M. Chappuis et C. Pizzera, architectes, à Neuchâtel.
 - 5^e prix : M. B. Calame, architecte, à Lausanne.
 - 6^e prix : MM. M. et P. Braillard, architecte, à Genève.
- Projet acheté : MM. J. Perrelet et L. Stalé, architectes, à Lausanne.